



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 14 MARS 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze du mois de mars à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit mars deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Isabelle BERNADET - Mathieu OLIVEIRA - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 12 décembre 2022,
- 3- Approbation du PV du Conseil municipal du 06 février 2023,

Commission Administration Générale :

- 1- **2023-017** : Procédure de cession d'une part d'un immeuble sis 16 Avenue de Paris,

Commission Finances :

- 2- **2023-018** : Demande de Subvention à l'Agence Nationale du Sport – Aménagements sportifs du Port,
- 3- **2023-019** : Subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2023,
- 4- **2023-020** : Tarifs des activités périscolaires et de la restauration scolaires,

Commission Appel d'Offres :

- 5- **2023-021** : Avenants au marché de travaux pour la Restructuration du Bâtiment du port et Annexes – Lot n°2,

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h34

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre PRAT est nommé Secrétaire de séance.

➤ **Approbation des PV du 12 décembre 2022 et 6 février 2023**

Adopté à l'unanimité

➤ **Le Mot du Maire**

- Démission d'Elvira MOMMERT du Conseil Municipal.
- Situation sociale : Absences au Périscolaire, 2 personnes en Administratif et 2 personnes au Services Techniques. Situation compliquée, qu'il faut comprendre. Nous sommes également touchés par les mouvements sociaux.
- Invitation du SIAEPA
- Commission Finances : Pour la 1^{ère} fois depuis que je suis Maire, nous n'arrivons pas à boucler le budget avec un manque de 500 000,00€ qui manque par rapport aux projets que l'on porte.
- Inauguration de la piscine à 11h le 7 avril 2023.

Délibérations à l'ordre du jour

2023-017 Procédure de cession d'une part d'un immeuble sis 16 Avenue de Paris

Hélène BURESJ : On parle de l'autre lot. On est dans une logique de combler le trou budgétaire avec la vente de ce bâtiment en faisant un lien.

Alain TABONE : Il y a un trou budgétaire de 508 000,00€ avec des gros projets comme la Redoute, où la facture à gonflée, le château des 4 fils Aymon et les pistes cyclables. Pour 2023 et 2024, avec cette vente nous serons uniquement à 0. Il faudra dégager de la trésorerie.

Hélène BURESJ : Dans la logique c'est de céder l'intégralité du lot B. Il me semblait que dans le débat on avait évoqué la mise en place de services publics.

Alain TABONE : La réflexion est aujourd'hui de ne pas mettre de services dans cet immeuble.

Hélène BURESJ : Cela implique, la non possibilité d'inclure dans l'étude des pistes cyclable, la possibilité d'utiliser le terrain.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la cession de la partie de l'immeuble conservé représenté par le lot B sur le projet de division en cours sur les parcelles AI40 – 317p – 511 – 515p et 636p représentant une superficie de 1 323m²,
- **DECIDE** de la saisine du service de l'état compétent en matière d'estimation de cet immeuble afin de pouvoir ultérieurement déterminer le prix de cette cession,
- **DONNE** pouvoir au Maire de définir au regard de la dualité des projets de cessions, les servitudes utiles et future à la réalisation de ces derniers dans l'intérêt de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire de faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à une vente de gré à gré, dite amiable de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités territoriales, afin de présenter l'ensemble au Conseil pour qu'il puisse statuer définitivement sur cette cession,

2023-018 Demande de Subvention à l'Agence Nationale du Sport – Aménagements sportifs du Port

Présentation du projet par Benoit DULAU

Alain TABONE : On parle ici en Hors Taxe. Comme je le disais, notre budget dégage 300 000,00€ par an en plus des autres projets. Cette investissement est lourd et nous bloque pour le reste. Lors de la réunion le correspondant était sur 45% de taux de subvention.

Benoit DULAU : Les 60% de taux de subvention ont été déterminé par ce dernier après nos différents échanges.

Alain TABONE : Cela reste un investissement lourd et bloquera le reste. Qui plus est pour une association qui est le tennis.

Benoit DULAU : Il y a également une intention de l'école d'utiliser ce type d'équipement pour les plus grands. Le Directeur devant nous faire une lettre d'intention si la subvention est acceptée. Il faut aussi prendre le Compte Rendu de la commission patrimoine, qui indique que le projet peut avoir un commencement et une exécution sur plusieurs exercices. Lecture par Hélène BURESI du règlement d'intervention.

Gérard BAGNAUD : On n'est pas certain également d'avoir la subvention.

Alain TABONE : Peut-on avoir un co-financeur avec l'ANS en complément.

Benoit DULAU : Oui.

Alain TABONE : C'est intéressant car j'ai demandé à la Sous-Préfète de nous aider surtout sur les 4 Fils Aymon.

Benoit DULAU : Il y a une première phase de dépôt à l'ANS au mois d'avril et si le dossier est refusé il sera présenté en mai –juin de nouveau. Il y aura encore une phase en 2024.

Alain TABONE : Est-il possible de faire les jeux et la couverture ensuite.

Benoit DULAU : C'est plutôt l'inverse. Le risque est d'avoir cette subvention.

Par rapport aux chiffres on est sur l'ensemble des travaux mais l'ANS préconisait de retirer 28 000€ (Options) de la demande, avec un montant de 268 000,00€ HT. On peut dédoubler les lignes avec et hors options.

Alain TABONE : La délibération sera modifiée en fonction. Merci de bien vouloir rajouter que cela est en HT.

Nadia BRIDOUX MICHEL : On vote bien uniquement la demande de subvention et non la réalisation des travaux.

Alain TABONE : Avant 2025 en tout état de cause le projet sera compliqué à financer, surtout vu le contexte. Il faut que chacun le sache ce soir et c'est important de voir ce projet à long terme et de ne pas avoir des projets aux derniers moments vu le contexte tendu aujourd'hui.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention à l'Agence nationale du Sport pour l'aménagement des structures sportives du port d'un montant de 161 014,00€ représentant 60,00% du montant du projet d'aménagement des structures sportives du port hors options,
- **SOLLICITE** une subvention à l'Agence nationale du Sport pour les options de l'aménagement des structures sportives du port d'un montant de 16 800,00€ représentant 60,00% du montant du projet d'aménagement des structures sportives du port,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant et donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la présente demande de subvention,

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
Aménagement des structures sportives du Port hors options 268 356,66€ HT	Agence Nationale du Sport	60,00%	161 014,00€
	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	40,00%	107 342,66€
	SOUS -TOTAL	100,00%	268 356,66€
Options Aménagement des structures sportives du Port 28 000,00€ HT	Agence Nationale du Sport	60,00%	16 800,00€
	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	40,00%	11 200,00€
	SOUS -TOTAL	100,00%	28 000,00€
Aménagement Global des structures sportives du Port 296 356,66€ HT	TOTAL	100,00%	296 356,66€

- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget sur différents exercices budgétaires dans le respect des conditions d'attributions de la subvention et du commencement d'exécution des travaux,

2023-019 Subvention de Fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2023

Hélène BURESI : Quel est le périmètre ?

Alain TABONE : La Gironde.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la subvention de Fonctionnement au SDIS de la Gironde pour l'année 2023 pour un montant de 1 826,91€, comme contribution volontaire,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la contribution volontaire de la commune au profit du SDIS 33 pour l'année 2023,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette contribution volontaire seront inscrits au budget,

2023-020 Tarifs des Activités périscolaires et restauration scolaire

Maribel SOARES : Le coût du goûter reste le même ?

Alain TABONE : Oui

Hélène BURESI : Par rapport à l'augmentation, combien est le reste à charge pour la commune.

Alain TABONE : Aujourd'hui il y a un coût du prix de revient du repas à 2,00€ mais on ne quantifie pas les coûts fixes.

Hélène : Ma question est de savoir pourquoi cette augmentation au regard du coût pour la collectivité ?

Alain TABONE : Il vaut mieux garder le principe de hausse douce.

Nadia BRIDOUX MICHEL : On a déjà eu une augmentation du budget de l'an passé. Aujourd'hui on provisionne 70000€.

Alain TABONE : On n'augmente pas le prix du goûter pour ménager la population.

Maribel Soares : Moi j'augmenterai tout pour la cohérence, vu que c'est l'ensemble des denrées qui augmentent.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et **une abstention :**

- **ADOpte** la proposition de la Commission Vie scolaire sur l'augmentation du prix du repas journalier au restaurant scolaire de 0,10cts d'euro,
- **ADOpte** les tarifs des activités périscolaires et de la restauration scolaire à compter du 04 septembre 2023 comme suivant :

- **Accueil Périscolaire :**
 - **Forfait Goûter accueil du soir : 0,30 euros**
 - 1,08 €/heure, soit **0,27€ euros le ¼ d'heure de présence**
- **Restaurant scolaire :** **2,50 euros/repas**
- **Repas des enseignants :** **3,90 euros/repas**

- **DIT** que la commune appliquera les tarifs dégressifs votés par le Centre Communal d'Action Sociale pour les familles bénéficiaires de ces derniers.

2023-021 Avenant n°1 au marché de travaux pour la restructuration du bâtiment du port et annexes – Lot 2

- prendre en compte, en **moins value**:
 - la fourniture et pose d'installations de chantier
 - les terrassements des casques
 - certains ouvrages d'infrastructures
 - démolition de la corniche
- prendre en compte, en **plus value**:
 - plots supplémentaires pour les terrasses extérieures
 - travaux sur arases, fissures, sommiers complémentaires et reprises en sous œuvre exigés par le Bureau de Contrôle
 - socles béton demandés par NORM CUISINES
 - démolition et reconstruction du mur 9 qui menace ruine

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite des travaux de restructuration du bâtiment du port et annexes comme énoncé dans le projet d'avenant joint à la présente.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°2 Gros Œuvre / VRD comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **16 453,91€ HT, soit 19 744,69€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n° 2 Gros Œuvre / VRD de 215 593,60€ HT à 232 047,51€ HT, soit 278 457,01€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 7,63% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du lot n°2 Gros Œuvre / VRD pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

Parole aux Adjointes

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

Conseil d'école le 16 et commission scolaire le 23.

L'orchestre à l'école se produit samedi à Gauriagué, organisé par l'école de musique.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

Démission de Madame Elvira MOMMERT qui faisait partie du CCAS.

Il faut à ce jour faire l'élection d'un nouveau membre élu au sein de l'institution pour respecter la parité entre les membres élus et les membres désignés.

Monsieur Jean-Roger THUILLIAS présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'est à relever au sein du Conseil.

Le vote se fait à main levé :

Le Conseil se prononce pour à l'unanimité.

Monsieur Jean-Roger THUILLIAS est donc désigné comme membre élu du CCAS en lieu et place de Madame Elvira MOMMERT à compter de ce jour.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Demain soir : réunion jeunesse pour fixer la date du prochain CMJ pour accueillir les nouveaux membres.

Commission énergie sur le sujet du SMICVAL pour voir ce que l'on peut établir.

Hélène BURESI : Avons-nous une réponse sur la délibération envoyée à la suite du dernier Conseil.

Alain TABONE : Non

Hélène BURESI : Et les autres communes.

Alain TABONE : Nous sommes la seule.

Isabelle BERNADET : Sur l'extinction de nuit, des secteurs sont encore allumés.

Cyril CHERIGNY : Certains sont en passe d'être réglés, pour les autres j'irais voir.

Maribel SOARES : Pouvons nous penser à mettre des détecteurs de présence sur les prochaines installations ?

Alain TABONE : A réfléchir avec du solaire et un achat groupé.

Cyril CHERIGNY : C'est les syndicats qui sont à l'origine du fléchage des subventions qui nous aident à réaliser ce type de projet.

Maribel SOARES : On peut être novateur.

Hélène BURESI : Et voir pour une publication.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Rien

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Ils sont maintenant 3 associés au restaurant du port.

Tour de table avec les artisans pour voir des prix à la baisse au regard des demandes initiales.

On travail avec l'ensemble des corps de métiers pour faire des moins-values.

La cuisine sera équipée au gaz. Les travaux avancent assez vite.

Hélène BURESI : Pour la gestion vertueuse des déchets ?

Gérard BAGNAUD : A voir avec le nouveau mais cela reste acté normalement.

Les travaux de l'école avancent

Merci pour la distribution des bulletins municipaux.

Questions diverses

Michel BARSE : Association Sauvons Cubzac : le Président à démissionné. Il convient de désigner un nouveau Président pour maintenir cette association qui peut, comme dans le passée avoir une utilité certaine pour la commune.

Hélène BURESI : Remerciement pour l'enlèvement des déchets déposés devant chez elle par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h14.